



VICE PRIMATEUR EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES FONCIERS



REPUBLIQUE MALAGASIE
Rajany Tanindrazana Fianakavana

N° 364.12/VPD&T/SG/DGSF

NOTE DE SERVICE

Il a été constaté que des certificats fonciers ont été délivrés sur des terrains à grande superficie et sur des terrains compris dans le domaine privé de l'Etat dans certaines Communes. En conséquence, à titre de mesure conservatoire, la délivrance des certificats fonciers sur des terrains de superficie supérieure à 10ha est suspendue jusqu'à nouvel ordre, quelque soit la qualité du demandeur.

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi n° 2005-019 du 17 octobre 2005 fixant les principes régissant les statuts des terres, toute demande de transformation de certificat foncier en titre foncier doit être systématiquement transmise par les Guichets fonciers à la Circonscription topographique du ressort, pour contrôle, avant la procédure de bornage d'immatriculation.

Antananarivo, le 31 Août 2006

RAYSTOJANAKA Tanindrazana Fianakavana
Ministère de l'Intérieur